

Madame Christine Lagarde,
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Monsieur Laurent Wauquiez,
Secrétaire d'État chargé de l'Emploi

139, Rue de Bercy
75012 PARIS

Boulogne Billancourt, le 16 octobre 2008

Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

La phase difficile que vit actuellement la société Renault, notre entreprise, est cruciale pour son devenir et celui de ses salariés.

Pour faire suite à la visite du Président de la République, Mr Nicolas Sarkozy, accompagné de notre PDG, Mr Carlos Ghosn, sur le site de Sandouville, Mr Wauquiez a reçu et engagé des discussions avec les représentants des organisations syndicales de cet établissement ; une prochaine réunion est d'ailleurs d'ores et déjà prévue.

Nous voudrions attirer votre attention sur les grandes difficultés que vivent ces salariés, contraints à de longues périodes de chômage partiel. En plus des pertes de salaires conséquentes qu'elles impliquent, ces périodes prolongées font chuter considérablement le montant de leur intéressement aux résultats financiers de l'entreprise. Condamner ces salariés à cette « double peine » est tout à fait injuste et inacceptable.

La Direction Générale de Renault se plie à la réglementation actuellement en vigueur qui liste un certain nombre de cas d'exclusion au droit à l'intéressement. Parmi ceux-là, les jours de chômage partiel bien-sûr, mais également, la « franchise éducation enfant », les « heures femme enceinte », le « congé paternité », le fait d'être « juré d'assise », pour ne citer qu'eux.

Nous avons maintes fois réclamé en vain que les périodes de chômage partiel soient purement et simplement radiées de cette liste. Il y a maintenant urgence à le faire !

Nous vous demandons donc que soient mis en œuvre au plus vite tous les moyens possibles, pour que ces dispositions cessent de pénaliser davantage les salariés.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État, mes respectueuses salutations.

Laurent Smolnik
Délégué Syndical Central FO Renault